

DANS CET ESPRIT, LE CANADA APPUIE À TOUS LES NIVEAUX ET SANS RÉSERVE LES INITIATIVES DE L'UNESCO VISANT À ENCOURAGER L'INTÉGRATION DE L'ENSEIGNEMENT DES DROITS DE LA PERSONNE DANS LE SYSTÈME D'ÉDUCATION.

IL RESTE BEAUCOUP À FAIRE POUR QUE S'AJUSTENT LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE ET L'AVANCEMENT DES SCIENCES, PRINCIPALEMENT DANS LE DOMAINE DES COMMUNICATIONS ET DU TRAITEMENT DES DONNÉES EN GÉNÉRAL.

LES PROGRÈS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES SOULÈVENT DE SÉRIEUSES QUESTIONS D'ÉTHIQUE. NOUS ENCOURAGEONS L'UNESCO À INTENSIFIER SES EFFORTS EN VUE D'ACCROÎTRE LA RECHERCHE DANS CE SECTEUR ET DE FAVORISER LES ÉCHANGES D'INFORMATION ET LA COLLABORATION INTERNATIONALE.

LA QUESTION DE L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION DOIT ÊTRE EXAMINÉE AVEC PLUS D'ATTENTION. L'ACCENT DOIT PORTER SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX PAR UN ENGAGEMENT PLUS FERME DES PAYS SIGNATAIRES ET PAR LA MISE EN PLACE DE MÉCANISMES INTERNES QUI ASSURERONT LE RESPECT DES DISPOSITIONS QUI Y SONT CONTENUES.

CONSCIENT DE SES PROPRES RESPONSABILITÉS AU REGARD DE CE QUI PRÉCÈDE, LE GOUVERNEMENT DU CANADA S'EMPLOIE À PROMOUVOIR L'ÉCLOSION D'UNE SOCIÉTÉ PLURALISTE QUI TRAITE DE FAÇON JUSTE ET RESPECTUEUSE CHACUN DE SES MEMBRES.

IL A ADOPTÉ UNE LOI SUR LE MULTICULTURALISME CONÇUE DANS LE BUT DE DONNER À CHAQUE CANADIEN LA POSSIBILITÉ DE PARTICIPER À SA SOCIÉTÉ, À PART ENTIÈRE, DANS TOUS LES DOMAINES DE LA VIE. CETTE LOI PRÉSENTE UNE VISION DU CANADA COMME SOCIÉTÉ PROGRESSISTE ET JUSTE, QUI PREND ACTE DE TOUS LES PEUPLES QUI LA COMPOSENT.

PARMI LES FAITS NOUVEAUX IMPORTANTS EN VOIE DE RÉALISATION DANS LE DOMAINE SOCIAL AU CANADA, IL Y AURA LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETÉ. CELUI-CI AURA POUR TÂCHE DE PROMOUVOIR LA COMPRÉHENSION DE VALEURS INHÉRENTES À LA CITOYENNETÉ CANADIENNE ET D'ENCOURAGER LA PARTICIPATION DE TOUS À LA VIE SOCIALE, CULTURELLE, POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DU PAYS.

IL ENCOURAGERA ÉGALEMENT, AU SEIN DE NOTRE SOCIÉTÉ, UNE PLUS GRANDE CONSCIENCE ET UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES DROITS DE LA PERSONNE, DES LIBERTÉS FONDAMENTALES ET DES VALEURS QUI EN DÉCOULENT.